
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

Ordre du jour :

1. Présentation du projet de rénovation énergétique de la Faculté de droit par Monsieur Yves LARMET, Vice-président Patrimoine
2. Informations du Doyen
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015
4. Validation de la liste des chargés d'enseignements
5. Convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux
6. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, Mme Sylvie LACAULE, représentant la directrice du SCD.

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Dominique RITLENG

Collège B

M. Thomas BOULLU, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Christel SIMLER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, M. Ilyas KENADID

Juristes progressistes : ./.

MédiaDroit :

Mme Laura MONDEJAR, Mme Anne-Charlotte GERHART, Mme Juliette SIGWALT

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Estelle NAUDIN à M. Jean LAPOUSTERLE

M. Jean-Maternelle STAUB à M. Dominique RITLENG

M. Jean-Patrice STORCK à Mme Caroline KLEINER

Collège B

Mme Monica HUBELE à Mme Fabienne GAZIN

M. Pierre SCHAEFFER à M. Thomas BOULLU

M. Bruno TRESCHER à M. Patrice HILT

Salim ZEIBAK à Mme Christel SIMLER

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

MédiaDroit :

Personnalités extérieures :

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables, M. Jean-Luc STOESSLE, président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Etaient absents :

Membres élus :

Collège A :

Collège B :

Mme Delphine PORCHERON,

Collège des Etudiants :

Lina VASSEUR

Mme Rebecca ROMAN

M. William MADER

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin, Mme Isabelle KUHN-MAGRET, présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Nombre de votants, présents ou représentés : 29

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD, vice-doyen en charge des licences, ouvre la séance à 10h10. Elle préside exceptionnellement cette séance en l'absence de Monsieur le professeur Christian MESTRE, doyen de la Faculté de droit, qui assiste et représente la Faculté à l'enterrement de Monsieur le professeur Pierre KOENIG.

Elle énonce les procurations, puis aborde l'ordre du jour.

1. Présentation du projet de rénovation énergétique de la Faculté de droit par Monsieur Yves LARMET, Vice-président Patrimoine

Mme HAGUENAU-MOIZARD remercie Monsieur Yves LARMET, vice-président Patrimoine, de sa présence et lui cède la parole.

Monsieur Yves LARMET présente les travaux réalisés ainsi que les opérations à venir dans le cadre de l'Opération Campus, dont la rénovation énergétique de la Faculté de droit.

Il rappelle que le bâtiment de la Faculté de droit est un bâtiment prestigieux, aux prestations luxueuses, construit en 1962, qu'il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Les bureaux d'études ont réalisé un diagnostic complet et ont fait des propositions dans le souci d'améliorer le confort des occupants d'une part et de réduire la consommation énergétique d'autre part :

- Changer les ouvrants (fenêtres)
- Amélioration de l'isolation thermique
- Installation d'une ventilation double flux
- Installation de stores extérieurs

Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2017 et durer jusqu'en août 2018. Ces travaux vont impacter l'activité de la composante, les entreprises interviendront en site occupé. La sécurité des usagers sera garantie.

En réponse à M. Ilyas KENADID, M. LARMET confirme que les périodes d'inoccupation du bâtiment seront privilégiées pour l'exécution des travaux, notamment en ce qui concerne les travaux dans les cages d'escalier et les amphithéâtres.

Mme le professeur Caroline KLEINER interroge M. LARMET sur l'avenir du « Platane ». Il répond que le Platane sera démoli lorsque le chantier PAPS – PCPI (Pôle d'administration publique – Pôle de compétences en propriété intellectuelle) sera achevé. Il ajoute que le budget 2016 devrait permettre de rafraîchir les salles du Platane.

Mme LACAULE demande que la bibliothèque soit associée au calendrier des travaux pour la partie la concernant.

M. LARMET précise également que les diagnostics amiantes ont été faits : il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment, il y en a dans les éléments de construction et cela ne présente pas de risques pour les usagers.

2. Informations du Doyen

Mme HAGUENAU-MOIZARD communique les dates à retenir :

- Les « Journées des Universités » : 4 et 5 février 2016. Sont remerciés les personnels enseignants et administratifs ainsi que les étudiants qui participent à cette manifestation. M. le professeur Raphaël ECKERT fait part du manque d'investissement des doctorants. Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD rappelle que l'an passé le Doyen avait adressé un message électronique aux doctorants leur rappelant qu'il s'agit d'une manifestation importante à laquelle ils devraient participer.
- La « Journée des portes ouvertes » le 12 mars 2016 pour l'ensemble de l'université : comme chaque année, il y aura des stands dans l'aula et des cours ouverts aux lycéens.
- La « Journée des masters » le 29 mars 2016 de 14 heures à 16 heures
- Les élections des représentants étudiants au conseil de faculté auront lieu les 22 et 23 mars 2016.
- La cérémonie de remise des prix, ajournée en décembre, se tiendra la semaine du 4 avril 2016 (la date précise n'est pas encore définie).

Autres informations :

- Des modifications sont intervenues dans la procédure APB (admission post-bac). Les lycéens sont dorénavant obligés de choisir au moins une filière non sélective. La procédure est « académisée » : le choix s'opère par académie. Pour les filières contingentées (1^{ère} année droit) il y a lieu de mettre l1 Droit Strasbourg en premier vœu pour être certain d'être pris à Strasbourg.
- La nouvelle vague de contractualisation avec l'Etat est en cours et se décline en deux phases : une phase de bilan et une phase de proposition de l'offre de formation.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015

En l'absence de remarque, le procès-verbal est proposé au vote.

Le procès-verbal du 30 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

4. Validation de la liste des chargés d'enseignements

La liste des chargés d'enseignement à jour au 18 janvier 2016 n'appelant aucune remarque ni question est validée.

5. Convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux de la cafétéria

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD rappelle que la convention a fait l'objet de discussions avec l'AED (Association des étudiants en droit). La jurisprudence du Conseil d'Etat impose l'adoption d'une convention et d'une redevance financière.

M. le professeur Raphaël ECKERT constate que l'occupation des locaux de la cafétéria est consentie à titre gracieux.

Mme HAGUENAU-MOIZARD précise qu'une participation à la redevance pour la collecte et le traitement des ordures est prévue par la convention.

Mme Aline ARBOGAST évoque le rendez-vous qu'a eu le président de l'AED avec M. le Doyen et demande s'il était possible de scinder la convention ainsi : une convention pour l'occupation des locaux et une convention pour la participation à la redevance pour la collecte des ordures ménagères. Elle ajoute que l'AED est tout à fait d'accord pour participer aux frais, cependant le montant demandé est trop élevé, l'association ne pourra pas faire face à cette dépense.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD répond qu'elle a eu des consignes de fermeté de la part de M. le Doyen, qu'il n'y a pas lieu de rediscuter du pourcentage de participation aux frais.

La rédaction du deuxième alinéa de l'article 8 pouvant prêter à confusion, il est décidé de reformuler cet alinéa ainsi :

« En contrepartie de la présente autorisation d'occupation, l'AED participe, à raison du volume de déchets générés par l'activité de la cafétéria, à hauteur de 30% du montant annuel TTC de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. »

La convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux de la cafétéria est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

6. Divers

Mme HATT souhaite informer les élus étudiants qu'elle a commencé à placer les galops d'essai. En L3 Droit, les cours de Droit allemand approfondi de M. LIMBACH sont programmés tous les samedis, elle n'a pas d'autre possibilité que de programmer des galops sur les créneaux des cours de M. LIMBACH.

M. KENADID, se référant au calendrier de l'année passée, regrette que la publication des résultats du premier semestre soit retardée de deux semaines, alors que les enseignants disposent d'une semaine supplémentaire pour corriger.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD répond que le calendrier est calqué sur le calendrier de l'an passé, et Mme HATT ajoute que le décalage est lié à la période de congés d'hiver qui est avancée cette année.

Mme HAGUENAU-MOIZARD explique également que les conditions de correction ne sont plus les mêmes, qu'il faut laisser du temps aux enseignants pour les corrections.

Mme HATT précise qu'un poste de personnel administratif n'est pas pourvu et que le calendrier du mois de février est très contraint. Sont programmés les changements d'options, les changements des horaires de travaux dirigés et une semaine de congés universitaire.

Mme HAGUENAU-MOIZARD confirme que le service des licences est en sous-effectif.

Mme le professeur LEBLOIS-HAPPE rappelle que le Conseil de faculté avait accordé une subvention pour le concours Lomblois. L'équipe a été finaliste pour la première fois cette année.

L'ensemble du Conseil félicite l'équipe.

Mme Inès DONISCHAL aimerait que soient généralisées les consultations de copies.

Mme HAGUENAU-MOIZARD répond que la réglementation impose le droit à la consultation mais elle n'est pas favorable à l'organisation formelle de séances de consultation.

Mme Inès DONISCHAL suggère alors que les enseignants mettent un corrigé type en ligne.

M. Ilyas KENADID interroge sur la mise en place du conseil de perfectionnement et dans quelle mesure tous les acteurs seront impliqués.

Mme HAGUENAU-MOIZARD répond qu'il faudra en discuter avec M. le Doyen, qu'il faudra y réfléchir plus en profondeur.

Mme Inès DONICHAL fait part de quelques difficultés en master 1 : en droit commercial approfondi, les galops ont été rendus après les examens, de même en droit fiscal.

M. le professeur ECKERT, vice-doyen en charge des masters avait été informé par une étudiante et lui avait demandé de prendre contact avec l'enseignant responsable du cours.

L'enseignant n'avait pas donné suite à cette demande et M. le Doyen en a été informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Doyen,



Christian MESTRE